

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 1^{er} juillet 2022 à 9h30
Salle de la Bigarade – Mairie annexe - Pont du Loup

Secrétaire de séance : Marc MALFATTO

Membres en exercice : 62
Membres présents : 21
Pouvoirs : 11
Absents-excuses : 30

Membres présents(es) : (15) Eric MELE, Bénédicte BEDEL, Joëlle BOLOT, Georges BOTELLA, Renée-Paule GACHET, Marc MALFATTO (double compétence), Michèle OLIVIER, Yves PASCAL, Geneviève PIERRAT, Arnaud PRIGENT (double compétence), Bruno ROUGANNE, Anthony SALOMONE, Alain SERVELLA.

Présents (es) en visio-conférence : (6) Alain BARBAGLI, Joël BARRIERE, Serge BERENGER, Patrick CALEGARI, Thibault DESOMBRE, Christian ZAETTA.

Représentés(es) par pouvoirs : (11) Jean-Marc DELIA donne pouvoir à Bénédicte BEDEL, Jean-Paul DAVID et Colette FABRON donnent pouvoir à Georges BOTELLA, Jean-Marc MACARIO donne pouvoir à Marc MALFATTO, Vincent GIOBERGIA et Nicole HAMÈS donnent pouvoir à Eric MELE, Claude CEPPI donne pouvoir à Yves PASCAL, Gérald LOMBARDO donne pouvoir à Geneviève PIERRAT, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS et Serge MAUREL donnent pouvoir à Bruno ROUGANNE, Sandrine GAIDON donne pouvoir à Anthony SALOMONE.

Absents-Excusés(es) : (30) René AUDIBERT, Michèle BELLERY, Florence BONNARD, Caroline CAPE, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (Région Sud), Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Maxime FERRERO, Denis FISSORE, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GIUJUZZA, Philippe HEURA, Gilbert HUGUES, Jean-Pierre LAUGIER, Céline LEGAL-ROUGER, Stéphane MAILLARD, Jean-Bernard MION, Sandrine MOSCONI, Myriam NOCERA, Gilles PIERRET, Martine SEGHI, Martine SILVANO, David VARRONE, Claudia WOLFF.

Autres invités : René PERIER-Co-Président du Conseil de Développement (en visio), Léo RAYMOND- Chargé de mission du Conseil de Développement, Rhodan PRIOLO- Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Techniciens : Elisabeth GALLIEN - Directrice du PNR, Renaud DUMAS – Directeur Adjoint, Philippe ARDISSON -Responsable des Finances, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

L'an deux mille vingt deux, le 1^{er} juillet, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Bigarade– Mairie Annexe de Pont du Loup, sous la présidence de Monsieur Eric MELE.

Le Président accueille l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Marc MALFATTO est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des comités syndicaux du 14 janvier 2022 et du 4 mars 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président présente donc l'ordre du jour de cette réunion :

1. Election membre Bureau (collège + 5000 habitants)

2. Point de situation budgétaire et délibérations afférentes :

- Compte Administratif prévisionnel au regard de l'avancement du programme ;
- Maintien du Contrat de Projet "Patrimoine Bâti" de juillet 2022 à juillet 2023 ou transformation en un poste d'"accroissement temporaire d'activité" jusqu'en février 2023 (financement du poste pas assuré au-delà du 31/12/2022) ;
- Opportunité de l'engagement de l'opération « audit rénovation énergétique des bâtiments communaux » ;
- Décision modificative budgétaire (DM n°1) :
 - . Détails en terme de plus ou moins-value sur les opérations prévues au Budget Primitif 2022 ;
 - . Transfert de dépenses de fonctionnement en investissement (Gorges du Loup) ;
 - . Elaboration d'une candidature LEADER, dépenses et recettes afférentes
 - . Délibération afférente : convention de chef de file et avance de trésorerie pour l'élaboration de la candidature LEADER ;
 - . Opportunité d'améliorer les connaissances des peuplements forestiers sous réserve de mobiliser du mécénat ;

3. Autres délibérations administratives et comptables :

- Mise à la réforme de biens de l'actif ;
- Convention cadre Système d'information Territorial Interparcs- 2022 2024.

4. Délibérations liées aux projets :

- Convention cadre de partenariat (non financière) entre le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN PACA) pour la période 2022-2027 ;
- Demandes de subvention :
 - Projet de mise en tourisme de la RICE : Approbation de l'opération en partenariat (chef de file CCAA) pour 3 ans + demande de subvention AAP FEDER ;
 - Révision des objectifs et du plan de financement de l'opération « Schéma d'accueil dans les Gorges du Loup » élargi aux plateaux de Calern et Caussols [actualisation de la délibération 22-D-003 du 14.01.2022] ;
 - Actualisation du plan de financement de l'opération Espace Valléen « 1.1.1 Soutien à la qualification et à la mise en réseau des acteurs écotouristiques (dont Marque Valeurs Parc). Lancement de l'opération inscrite au budget ;
 - Formalisation du cadre partenarial pour la mise en tourisme du Patrimoine Roman (Itinéra Romanica).

5. Points d'information/échange :

- Présentation des capacités d'assainissement et de parking pour le projet Maison du Parc (conditions de faisabilité) et suite à donner ;

6. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

7. Questions diverses

1. Election membre Bureau (collège + 5 000 habitants)

Le Président explique que les élections municipales de 2020 de la commune de Carros ont été invalidées et une nouvelle élection a été organisée en mars 2022. Aussi, Alain SERVELLA délégué pour la commune de CARROS qui était le représentant au Bureau des communes de plus de 5 000 habitants (Carros, Grasse, Vence) avait perdu à cette occasion son siège au sein du PNR.

Alain SERVELLA a été, à nouveau, désigné délégué de la commune de Carros au PNR. Compte tenu de la vacance au Bureau du PNR, il y a lieu aujourd'hui de renouveler la désignation selon les mêmes modalités que lors de l'installation du Bureau. Les 3 représentants de ces communes doivent désigner entre eux le délégué qui sera membre du Bureau pour ce Collège.

Alain SERVELLA se porte candidat et voici le résultat de l'élection :

Inscrits, en nombre de voix (collège + 5 000 hab) : 3
Votants (présents et pouvoirs), en nombre de voix : 1
Abstentions ou bulletins blancs, en nombre de voix : 2
Suffrages exprimés, en nombre de voix : 1
Ont obtenu :
· Alain SERVELLA= 1 voix

Le membre du Bureau élu pour représenter le collège des communes de plus de 5000 habitants est donc Alain SERVELLA (commune de Carros).

La délibération n°22-D-026 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

2. Point de situation budgétaire et délibérations afférentes :

Le Président explique que comme prévu lors du Comité Syndical du 4 mars dernier (vote du budget), un **point d'étape budgétaire** est présenté pour veiller, en fonction de l'avancement des projets, au maintien d'un résultat de fin d'année cohérent avec nos spécificités et afin de :

- Disposer d'une trésorerie suffisante en début d'année car les cotisations statutaires ne sont perçues qu'à partir du second trimestre (après le vote du BP) ;
- Faire face aux délais de traitement des subventions européennes qui peuvent connaître un décalage de 1 à 3 ans avec les dépenses engagées.

En maximisant les dépenses restant à engager et supposant aucune autre recette versée à part celles engagées (= quand on a présenté les décomptes aux financeurs) : l'objectif d'un reliquat de l'ordre de 400 000 € est respecté.

21/06/2022	BP2022	PREV dépenses		PREV recettes	Exercice	Cumulé
fonctionnement	2 050 278,50	1 613 570,39	1 403 904,66	1 342 974,65	- 270 595,74	379 350,73
Liquidé 21/06		681 635,06		1 056 796,97		
prev paie		551 053,71				
reste engagé		192 881,62		286 177,68		
divers non engagés		188 000,00		13 500,00		
<i>Gorges du Loup (60000)</i>		40 000,00				
<i>Zéro déchets (28 000)</i>		28 000,00				
<i>Education/Comm</i>		22 000,00				
<i>Avance trésorerie CCAA LEADER</i>		25 000,00				
<i>Fete du Parc + 10 ans</i>		35 000,00				
<i>Itinera romanica</i>		18 000,00				
<i>Solde EVSIT</i>		10 000,00				
<i>imprévus</i>		10 000,00				
<i>Audits Energie (23 000)</i>						
report 002				649 946,47		
investissement	374 447,90	264 646,03	245 553,42	139 546,00	- 125 100,03	3 794,45
Liquidé 21/06		27 051,46		1 026,00		
divers engagés		39 082,57		138 520,00		
divers non engagés		198 512,00				
<i>Etude faisabilité toilettes seches</i>		18000				
<i>Itinera romanica</i>		25000				
<i>Autres RIS</i>		40512				
<i>Etudes Maison du Parc</i>		115000				
report 001				128 894,48		
						380 145,16
					4,18	4 mois salaire
					6 MOIS	550 000

Aussi, il est nécessaire aujourd'hui d'arbitrer les deux points suivants :

- Mission « Valorisation du Patrimoine Bâti et signalétique » : maintien du poste en Contrat de Projet ou transformation en un poste pour « accroissement temporaire d'activité » jusqu'en février 2023 (en raison du financement du poste non assuré au-delà du 31/12/2022)**

La Directrice explique qu'il était prévu de proposer un nouveau contrat de projet de juillet 2022 à juillet 2023 sur le thème du patrimoine, considérant les prospections 2022 pour financer l'animation à partir de 2023 via le programme Espace Valléen.

Cependant, les règles du FEDER ont évolué et le dépôt du dossier est retardé de 6 mois face à l'obligation de coopération avec autres territoires pour pouvoir financer de l'animation.

Aussi, devant ces incertitudes, il est proposé aujourd'hui de surseoir à l'engagement sous « contrat de projet » (minimum d'engagement pour 1 an, donc un risque financier pour 6 mois en 2023), et de le transformer en un contrat au motif d'accroissement temporaire d'activité, plus court. Les crédits sont inscrits pour 2022. Prise de risque sur 2 mois en 2023 pour maintenir la continuité dans la perspective d'un aboutissement positif sur la recherche de crédits pour le BP 2023.

Georges BOTELLA prend la parole pour ajouter qu'il est dommage de ne pas garder un agent pour des raisons de réserve d'obtention d'une subvention. Il est important de garder les agents pour faciliter la levée de fonds. Il faudra rencontrer les personnes qui gèrent le FEDER à la Région.

Il est donc décidé de maintenir le poste de chargé de projet « Valorisation du Patrimoine Bâti » sous la forme d'un contrat de projet d'un an jusqu'en juillet 2023 malgré le risque financier sur 2023.

La Délibération 22-D-027 est donc retirée en séance.

b. Engager ou non la prestation pour « audit rénovation énergétique des bâtiments communaux » - (23 000 €)

La Directrice explique que cette dépense n'est pas prise en compte dans le tableau des estimations ci-dessus, elle viendrait grever donc d'autant le résultat cumulé (étant entendu que ni cette dépense ni celles déjà considérées ne seront dans les faits intégralement consommées en 2022).

Depuis son inscription (report de 2021 déjà), plusieurs actualités viennent questionner l'opportunité que le PNR s'engage sur cette mission.

La Directrice rappelle que l'objectif de ce projet est le suivant :

- effectuer des pré-études pour 8 à 10 communes selon la taille et le nombre de bâtiments communaux (état des lieux des bâtiments), avec une liste des travaux potentiels, idée générique de leur coût et efficacité et permettre de prioriser les travaux (réduction des consommations, choix de techniques dans le champ des énergies renouvelables). C'est une aide à la décision.
- Ensuite, le cas échéant, des engagements par la commune d'un maître d'oeuvre pour l'étude exacte et la rédaction du cahier des charges pour les travaux, en connaissance de l'équilibre financier potentiel de l'opération (retour sur investissement) et mise en oeuvre des travaux.

Entre temps, nous avons eu confirmation que la CAPG recrutait un économiste de flux qui pourrait assurer ce besoin. L'agence 06 doit également recruter un économiste de flux et peut être cette mission de pré-réflexion est-elle prévue d'être intégrée ?

Aussi, la direction propose de surseoir à l'engagement de ce projet (qui reste inscrit au budget) et de recueillir l'avis du Comité Syndical sur la priorité à accorder à ce dossier si l'Agence 06 nous confirmait la pertinence de coordonner nos missions (Audit PNR préalable aux missions qu'elle pourra réaliser pour les maîtres d'ouvrages publics).

Georges BOTELLA explique qu'il est possible, entre le 20 juillet et le 20 octobre 2022, de déposer des demandes de financement auprès de la Région, pour la rénovation des bâtiments communaux.

Anthony SALOMONE intervient pour ajouter qu'il est important d'assurer la continuité des projets.

Rhodan PRIOLO, représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, prend la parole pour expliquer qu'il y a énormément de demande de particuliers concernant la rénovation des bâtiments, et qu'il serait intéressant de faire connaître les entreprises qui sont labellisées.

Georges BOTELLA ajoute qu'il existe le dispositif « Ma Prime Rénov » mais qu'il est difficile de trouver des entreprises qui ont un agrément, notamment dans les vallées, car cela n'est pas une motivation d'être agréée pour les artisans.

Patrick CALEGARI ajoute qu'il est effectivement très difficile de trouver des entreprises locales.

La Directrice précise qu'il faudra intégrer ces sujets aux discussions autour du programme Leader.

Il est finalement validé le principe d'engager ce projet autour de la rénovation des bâtiments communaux car il répond à une actualité prégnante.

c. Décision modificative budgétaire (DM n°1) :

La Directrice présente les détails en termes de plus ou moins-value sur les opérations prévues au Budget Primitif 2022 :

Transfert de dépenses de fonctionnement en investissement (Gorges du Loup)

Il est proposé d'actualiser le plan de financement et de solliciter la Région Sud au titre du Contrat de Parc qui soutient des investissements.

Elaboration d'une candidature LEADER, dépenses et recettes afférentes :

La Directrice rappelle que le PNR est chef de file pour le dépôt du dossier Région qui porte sur le poste de chargé de mission détaché du programme actuel pour préparer la nouvelle candidature,

- la CCAA, maître d'ouvrage des prestations extérieures (appui à la candidature et à l'animation de la concertation),
- l'avance dès 2022 du montant de subvention correspondant aux prestations portées par la CCAA alors que probablement les recettes attendues (Région et Europe), qui seront versées au chef de file et à charge pour lui de les reverser, ne seront obtenues qu'en 2023.

Il est proposé de délibérer une convention de chef de file et avance de trésorerie pour l'élaboration de la candidature LEADER.

La Délibération 22-D-028 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

Opportunité d'améliorer les connaissances des peuplements forestiers sous réserve de mobiliser du mécénat

La Directrice explique que nous avons une opportunité d'avoir un état de notre forêt aujourd'hui et un état prévisionnel à 5 an et 10 ans. En effet, nous avons une suggestion des acteurs forestiers de valoriser l'existence d'une campagne LIDAR : <https://agriculture.gouv.fr/gestion-durable-des-forets-le-programme-lidar-permet-une-connaissance-fine-des-peuplements>

Pour en disposer, il reste à étalonner l'outil à partir d'un certain nombre de placettes terrain. Il faut le faire en 2022 ou au plus tard début 2023 (sinon incohérence entre la campagne LIDAR déjà existante et son étalonnage sur le terrain). Cette dépense n'est pas inscrite au budget mais nous pouvons l'inscrire en Décision Modificative. Nous équilibrons cette dépense -ordre de grandeur 25 000 €- par des opportunités de mécénat sans lesquelles l'opération ne sera pas lancée : 25 000 € en dépense et 25 000 € en recette.

Le Président ajoute que grâce à cette analyse et face au réchauffement climatique, nous pourrions évaluer les zones les plus à fragiles et permettre d'orienter les repeuplements. Le PNR pourrait mobiliser les communes via le CRPF et partager cette connaissance avec l'ONF.

Joëlle BOLOT demande si dans ce cadre, il est prévu d'affiner le risque incendie.

La Directrice précise qu'effectivement, la biomasse combustible sera mieux caractérisée.

Bénédicte BEDEL ajoute qu'un gros travail de sensibilisation reste à faire.

Georges BOTELLA rappelle que la Région subventionne le risque incendie, il y a des crédits à ce sujet, il ne faut pas hésiter à les demander.

Bruno ROUGANNE précise que ce travail va permettre d'avoir une photo de notre forêt aujourd'hui et est intéressant si on en a une autre dans un laps de temps pertinent pour aide à la décision.

décision modificative afin d'ajuster certains prévisionnels au niveau de détail des articles

- augmentation du contrat location photocopieur,
- remplacement d'une borne de recharge électrique en actant des sous consommations sur d'autres articles.

La Délibération 22-D-027 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

3. Autres délibérations administratives et comptables

▪ Mise à la réforme de biens de l'actif

La Directrice présente le détail de la délibération :

Bien amortis :

N° Inventaire	Désignation	amorti	Compte	Valeur achat (brute)	Valeur nette comptable
2009010	1 vidéoprojecteur Infocus T160 (HS)	Oui	2183	417,40 €	0,00
2011009	2 Dell Optiplex 390MT (obsolète)	Oui	2183	1 939,91 €	0,00
2012001	1 Dell Optiplex 390MT (obsolète)	Oui	2183	992,68 €	0,00
2012002	2 Dell Optiplex 390MT (obsolète)	Oui	2183	1 755,87 €	0,00
2013008	3 Dell Optiplex 3010MT (obsolète)	Oui	2183	2 314 ,26 €	0,00
2013009	1 Onduleur pour ordinateur (HS)	Oui	2183	90,32 €	0,00

2013017	1 talkie walkie (HS)	Oui	2188	12,48 €	0,00
2013020	2 Dell Optiplex 3010MT (obsolète)	Oui	2183	1 672,01 €	0,00
2018015	1 Samsung Galaxy A6 RL-BE (HS)	Oui	2188	46,80 €	0,00
2018017	1 Samsung Galaxy A6 EG (HS)	Oui	2188	46,80 €	0,00
2018021	1 Samsung Galaxy A6 DB (HS)	Oui	2188	46,80 €	0,00
2018026	1 Samsung Galaxy A6 YY (HS)	Oui	2188	46,80 €	0,00
2018028	1 Samsung Galaxy A6 CM (HS)	Oui	2188	46,80 €	0,00

Biens en cours d'amortissement :

N° Inventaire	Désignation	amorti	Compte	Valeur achat (brute)	Valeur nette comptable
2017003	1 Samsung Galaxy S6 EspVal (HS)	Non	2188	226,80 €	37,80 €

La Délibération 22-D-029 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

▪ **Convention cadre Système d'information Territorial Interparcs- 2022 2024**

Le Président prend le temps de rappeler l'importance quand on est commune du Parc de participer à un réseau qui représente 30% du territoire régional, assurant une protection globale des territoires ; nous sommes sur un enjeu collectif. Cette dynamique régionale de l'interparcs est très importante.

Dans ce cadre de l'Interparcs, la Directrice rappelle que le PNR est engagé dans une convention de mutualisation d'un agent pour le Système d'Information Territorial avec les Parcs naturels régionaux du Queyras (0,5 ETP) de la Ste Baume (0,25 ETP) et des Préalpes d'Azur (0,25 ETP).

Il est proposé une nouvelle convention cadre de partage des frais d'administration et de maintenance pour la période 2022-2024 qui prévoit :

- L'arrivée du Ventoux et des Baronnies Provençales dans le programme ainsi mutualisé entre les 9 parcs de la Région Sud ;
- Le passage d'une cotisation plafond à 4 755 € avec paiement au réel à une cotisation au forfait payable annuellement de 5 600 € ;
- L'intégration dans cette cotisation d'une nouvelle dépense à savoir la participation au CRIGe PACA (Centre de Ressources en Information Géographique) que nous avons également pu mutualiser en partie.

Georges BOTELLA ajoute qu'il s'agit d'un outil d'aménagement fort qu'il faut développer.

Anthony SALOMONE précise que cet outil d'échanges de données permet de mettre en valeur les communes et de mutualiser les connaissances.

La Directrice précise que ce projet permet de mutualiser des compétences spécialisées du SIG que nous n'avons pas les moyens de financer seul.

La Délibération 22-D-030 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

4. Délibérations liées aux projets :

- **Convention cadre de partenariat (non financière) entre le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN PACA) pour la période 2022-2027**

La Directrice explique que ce projet de convention permet de définir, renforcer et pérenniser les actions partenariales entre le PNR et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) PACA afin d'améliorer l'engagement commun pour la préservation de la biodiversité, et prévoit :

- Aide à la décision des gouvernances territoriales des axes prioritaires d'action en matière de préservation de la biodiversité ;
- Favoriser la coopération entre les deux structures pour la préservation et la valorisation du patrimoine ;
- S'informer mutuellement et mettre en œuvre une communication commune sur les champs du présent partenariat

Ce partenariat (non financier) s'établira suivant 5 grands axes structurants :

- Stratégie de préservation des espaces naturels et des espèces patrimoniales
- Préservation des zones humides
- Outil de connaissances et de suivi du patrimoine naturel
- Fréquentation et usages liés aux sites
- Valorisation, sensibilisation des publics

La Délibération 22-D-031 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Demandes de subvention :**
 - **Projet de mise en tourisme de la RICE : Approbation de l'opération en partenariat (chef de file CCAA) pour 3 ans et demande de subvention Espace Valléen – Appel à Projet FEDER**

La Directrice rappelle le cadre du programme d'actions engagé en 2020 pour l'animation de la « Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour », et la sensibilisation de tous les publics à la pollution lumineuse et à la rénovation de l'éclairage public.

Aujourd'hui, considérant le plan d'action Espace Valléen 2021-2027 intitulée « Développement de l'offre astrotourisme autour du label RICE » et la validation en priorisation d'un projet de coopération au Comité de Pilotage Espace Valléen du 3 Juin 2022 il est proposé que la CCAA dépose un projet en tant que chef de file de l'opération et réponde à l'appel à projet « Tourisme » du FEDER ALPES-Espaces Valléens afin de déployer la mise en tourisme de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour. Le PNR des Préalpes d'Azur et le Parc national du Mercantour seront partenaires bénéficiaires du projet.

Les subventions sollicitées permettraient de financer **80% du budget max prévisionnel de 369 216 €**. Le programme d'actions se déploiera de juillet 2023 à juin 2026. Le dossier sera déposé au guichet du FEADER à 50% sur un maximum possible de 60% pour mettre en valeur la recherche de financements locaux.

La Directrice précise que des mécanismes d'avance de trésorerie pourront être envisagés entre les partenaires pour mutualiser la charge d'avance des dépenses.

La Délibération 22-D-032 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Révision des objectifs et du plan de financement de l'opération « Schéma d'accueil dans les Gorges du Loup » élargi aux plateaux de Calern et Caussols [actualisation de la délibération 22-D-003 du 14.01.2022]**

La Directrice rappelle que le Comité Syndical du 14 Janvier 2022 a validé le projet de « Diagnostic et étude de faisabilité pour la gestion des flux dans les gorges du Loup avec propositions de scénarios et principes d'aménagement en site classé » et le principe de concertations politiques pour bien cerner les contours, priorités et modalités d'intervention en lien avec les financeurs.

Le Comité de pilotage de mars 2022 a approuvé le principe d'une ambition plus globale en terme de schéma d'accueil, afin outre la question des flux, de disposer d'une vision d'ensemble et d'un projet partagé en terme d'accueil et de maîtrise de la fréquentation, dont la diffusion des flux sans reporter les difficultés. Le périmètre de la réflexion s'est élargi à Gréolières au sud de la D2 et au site classé des plateaux de Calern et Caussols uniquement sur les communes de Cipières et Caussols.

De plus, vu la convergence avec les objectifs visés par le Contrat de Parc qui est un dispositif de financement pour les projets d'investissements des parcs naturels régionaux, il est proposé de prendre en compte ces nouveaux objectifs et de modifier le plan de financement initial.

La Délibération 22-D-033 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Actualisation du plan de financement de l'opération Espace Valléen « 1.1.1 Soutien à la qualification et à la mise en réseau des acteurs écotouristiques (dont Marque Valeurs Parc). Lancement de l'opération inscrite au budget**

La Directrice rappelle que dans le cadre du projet Espace Valléen « *Soutien à la qualification et à la mise en réseau des acteurs économiques du champ de l'attractivité/écotourisme - dont Marque valeurs parc* » qui vise à :

- Accompagner les démarches qualité et de professionnalisation en coordination avec les partenaires compétents (CCI, Département, notamment) :
 - En particulier déployer et animer le réseau de professionnels concourant à l'attractivité de l'offre « Préalpes d'Azur (dont Marque Valeurs Parc, Itinérances Maralpine, Grand Parcours des Baous, Tour Vélo des Préalpes d'Azur) » ;
 - Mettre en place les solutions retenues pour la qualification des acteurs économiques complémentaires aux partenaires déployés plus haut ;

Et une délibération du Comité Syndical du 10 septembre 2021 a approuvé les objectifs, le contenu et les moyens dévolus à cette opération (dont un chargé de projet à temps complet sur 2 ans) pour un montant maximum subventionnable de 100 000€ TTC ;

Aussi, un plan de financement associant du FNADT et le dispositif « Volontariat Territorial en Administration » (VTA) a été déposé et la Préfète des Hautes-Alpes a été sollicitée en avril 2022 pour un soutien du FNADT-CIMA en 2022 à hauteur de 9 339 €.

Cependant, le Comité de Pilotage Espace Valléen et stations des Préalpes d'Azur du 3 Juin 2022 a pris acte de l'impossibilité de cumuler FNADT et VTA, il est donc proposé un nouveau plan de financement intégrant une subvention du Conseil régional pour 2022-2023.

La Délibération 22-D-034 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Formalisation du cadre partenarial pour la mise en tourisme du Patrimoine Roman (Itinéra Romanica)**

La Directrice explique que le projet triennal de coopération (France – Italie) Itinéra Romanica + pour la valorisation touristique du patrimoine roman est financé dans le cadre du programme Marittimo (coopération au cœur de la Méditerranée), et des délais de prolongation ont été approuvés notamment suite au COVID.

En raison de la diversité des partenaires impliqués dans le développement du projet et les cadres méthodologiques développés au sein des territoires coopérants, il est proposé de formaliser un document désigné « protocole local » permettant à chaque partenaire adhérent de poser le cadre de son niveau d'implication avant, pendant, et pour la poursuite du projet.

Le document joint à la délibération propose également une fiche type pour les différents partenaires concernés : les communes possédant du patrimoine roman, les intercommunalités, le Département des Alpes Maritimes, les associations partenaires.

Il est proposé de valider le principe avant de le soumettre aux différentes instances impliquées.

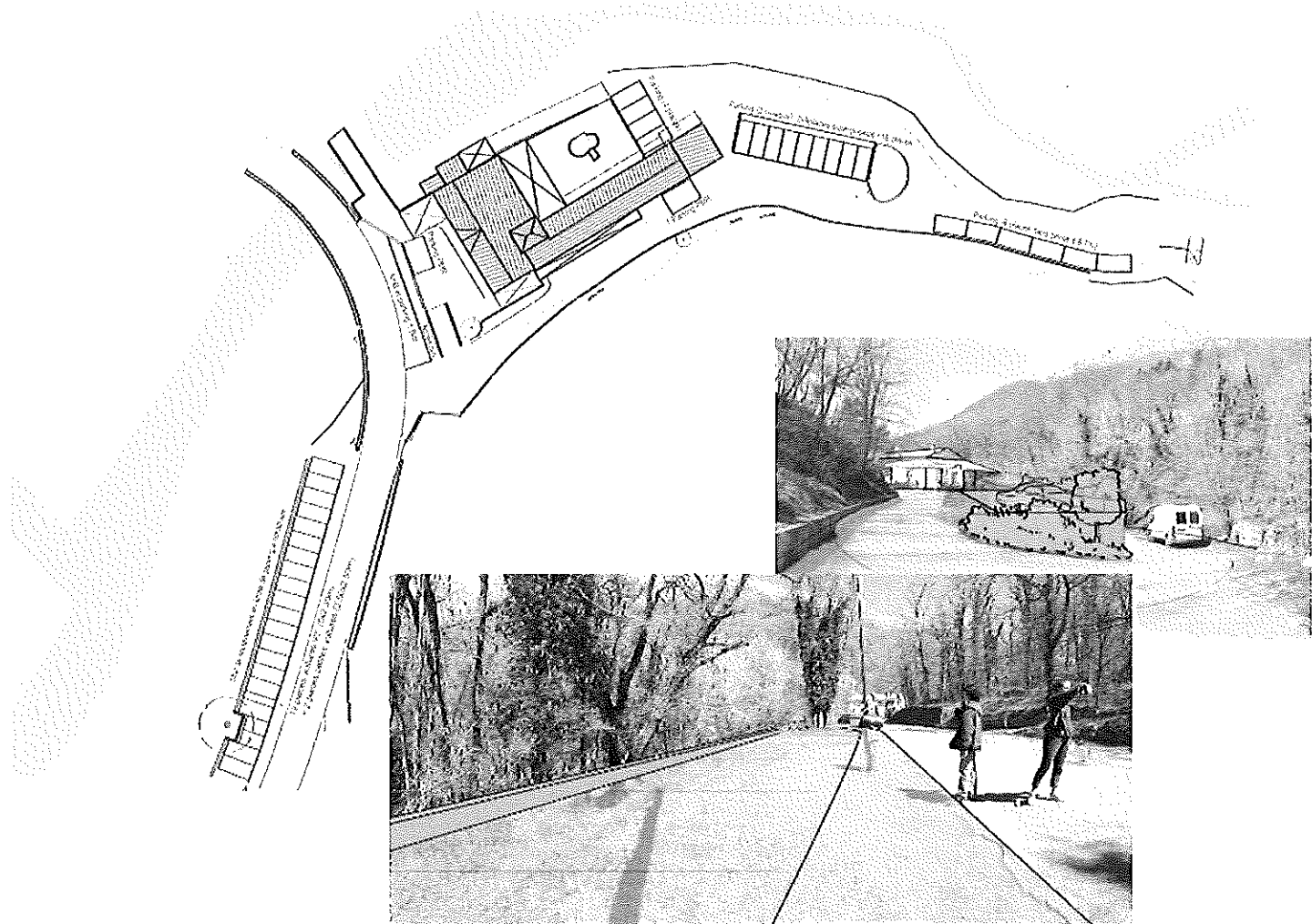
La Délibération 22-D-035 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

5. Points d'information/échange :

- Présentation des capacités d'assainissement et de parking pour le projet Maison du Parc (conditions de faisabilité) et suite à donner

Renaud DUMAS, présente Florence HAUSARD de l'Atelier l'Amarante paysagistes concepteurs de l'étude « parking »

- Stationnement : plusieurs options sont possibles sur la parcelle et en réaménageant les abords de la route départementale



- ✓ Analyse du site dans son ensemble
- ✓ Analyse des documents d'urbanisme et réglementation (PLU Gréolières zone N, Natura 2000, Site classé des Baous, loi montagne)
- ✓ Analyse des points qualitatifs et points disqualifiants du site
- ✓ Propositions pour la disposition de places de parking et leur intégration : 3 poches de stationnement proposées :

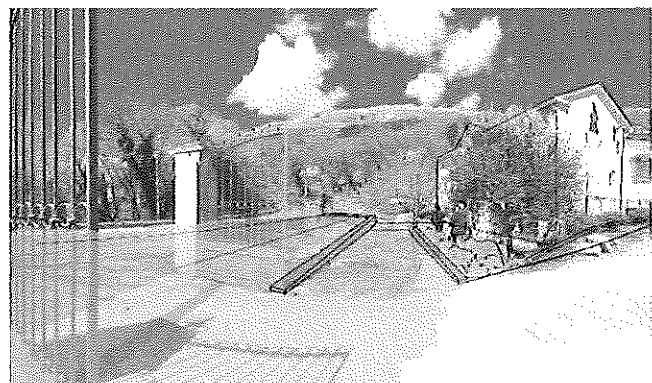
- ✓ 21 places le long de la RD : 275 000 €

- ✓ 2*9 (18) places superposées : 338 000 €

(dont 65 % = structure métallique)

- ✓ 6 places à l'arrière du bâtiment

- ✓ + places PMR et BUS : 62 000 €




6. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

- **Délibérations du Bureau du 10 mai 2022 :**

- Programme d'actions 2023-2024 – Mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt des Préalpes d'Azur – demande de subvention – Feader / Région Sud
- Avis de principe - préparation candidature du territoire Alpes et Préalpes d'Azur au programme LEADER 2023-2027– Feader/ Région Sud
- Programme d'actions pierre sèche – demande de subvention - Programme Espace Valléen
- Programmation PAEC 2023-2027 - Délégation du Bureau au Président
- Actualisation du plan de financement de l'opération Espace Valléen « 1.1.1 Soutien à la qualification et à la mise en réseau des acteurs écotouristiques (dont Marque valeurs parc) »
- Transport des lycéens dans le cadre du programme éducatif 2022/2023 – demande de subvention - Région Sud.
- Lancement coopération laine – Accord de coopération
- Actualisation –tableau élus référents

La séance est levée à 12h30.

Le secrétaire de séance,



Marc Malfatto